

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 28 (1991)

Heft: 1049

Artikel: Villiger incontinent

Autor: Gavillet, André

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020962>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Villiger incontinent

(ag) Le conseiller fédéral Villiger a donné à la NZZ (24 août) une longue dissertation sur l'avenir de la Suisse placée devant le choix européen.

C'est un texte appliquée et un peu creux, où la définition des prémisses d'un choix — l'auteur découvrant cette lapalissade helvétique que la décision appartiendra au peuple — permet de ne pas s'engager. Le descriptif des préalables permet d'attendre que l'un ou l'autre soit rempli.

En revanche M. Villiger condamne l'EEE qui ne nous reconnaît pas un droit de codécision à l'évolution du droit communautaire. «C'est pourquoi il est difficile de trouver des arguments convaincants en réponse à ceux qui disent qu'une participation à l'EEE conduit à une satellisation de fait de la Suisse.»

La négociation sur l'EEE n'est pas terminée. Récemment les pays nordiques ont montré leur intérêt pour sa réussite. Le bouleversement à l'Est rend souhaitable un accord. Le Conseil fédéral a toujours affirmé qu'il se prononcerait au terme d'une négociation achevée sur la base des textes rédigés.

De quel droit un conseiller fédéral qui n'a pas la responsabilité première de ce dossier se prononce-t-il avant terme ? ■

L'art du trompe-l'oeil

(fg) Rentrée des classes dans l'école vaudoise: la plus grande partie des cours facultatifs offerts depuis plusieurs années aux élèves du degré secondaire et des gymnases ont disparu des établissements. Il faut faire des économies; et comme il s'agissait d'activités facultatives, c'est à elles qu'on a pensé tout de suite.

Seulement, ces options facultatives constituaient aussi des bouffées d'air, sportives et surtout artistiques, dans un univers scolaire où la dotation horaire des enseignements de dessin et de musique vient encore d'être diminuée (voir les nouveaux programmes récemment entrés en vigueur).

A ceux que cette nouvelle pourrait triste nous proposons une lecture consolante, celle du numéro de rentrée (août 1991) de la revue *Perspectives*. L'organe officiel du Département de

l'instruction publique vaudois fait sa couverture sur... l'éducation artistique (l'article correspondant est au demeurant fort intéressant) et propose encore en pages intérieures une analyse psychologique des bénéfices que l'on tire des expériences d'«enseignement élargi de la musique» à l'école.

La recherche du point de fuite n'est-elle pas au cœur du système de la perspective ?

Discours patriotique

(cfp) On connaît des filles d'officiers supérieurs qui animent l'action antimilitariste. On connaît des femmes patriotes qui ne veulent pas que l'on touche à l'armée et au souvenir du général Guisan. Le dernier numéro de la *Revue militaire suisse* nous fait découvrir les «réflexions féminines sur la défense générale» de Mme Marie-Pierre Walliser-Klunge, rectrice du gymnase français de Biel, exposé présenté au rapport 1991 de la zone territoriale 1. Une partie de la presse quotidienne en avait parlé comme d'un exposé sortant de l'ordinaire dans une telle réunion. Le bimestriel *Défense*, édité par la Société vaudoise des officiers, l'a pour sa part reproduit, mais sans son introduction, signe de la reprise en mains de ce journal par l'aile dure de l'association.

Dans son introduction donc, après avoir salué les participants, Mme Walliser-Klunge dit: «*Sans doute puis-je m'adresser à Mesdames les secrétaires et les blanchisseuses de Messieurs les officiers, alors que je ne suis pas sûre d'interroger réellement quelqu'un en m'adressant à Messieurs les secrétaires et les blanchisseuses de Mesdames les officiers..*» La censure s'imposait !

Plus loin, continuant les jeux de mots concernant l'égalité, elle constate que le français, et l'allemand, n'accordent ni féminin aux recteurs, ni masculin aux recrues et aux sentinelles ce qui devrait permettre d'innover pour le 700e en prévoyant d'accueillir des «bons recrues» et de faire monter la garde par des «beaux sentinelles».

L'exposé ne s'est pas poursuivi sur ce ton car Mme Walliser-Klunge est en faveur d'une défense correspondant à la mentalité d'un peuple «*le plus assuré du monde au niveau individuel*». Et, maintenant son raisonnement sur la défense-assurance, elle note qu'il est légitime de

«*revoir à intervalles réguliers ses contrats et de les adapter au vu des expériences, bien qu'on supprimera pas une assurance responsabilité civile parce que les enfants ont été sages pendant quelques jours. Les adaptations se feront en fonction du long terme.*»

Citant Frisch et Dürrenmatt, Mme Walliser-Klunge ne les condamne pas, elle essaie de situer leurs idées dans le temps. A noter aussi ses réflexions sur l'armée de l'ombre, sur les replis dans les camps et casernes, sur l'usage des transports individuels par les militaires, sur l'autorisation de mettre des habits civils en congé. L'armée est beaucoup moins présente qu'autrefois dans la vie quotidienne et cela a des conséquences. «*Par sa discréption même, l'armée de milice a adopté un comportement d'armée professionnelle dont les effets sont déjà perceptibles: d'aucuns parlent de l'armée comme d'un corps étranger, et non pas comme une des facettes de la vie du citoyen.*» Mais elle ne voit pas comment faire marche arrière.

La conclusion est claire et donne une tâche lourde à ceux qui veulent maintenir l'armée: «*La démocratie s'use si l'on ne s'en sert pas... Depuis le 26 novembre 1989, nous savons que nous voulons une armée. N'en restons pas là et discutons du type d'armée que nous voulons. La liberté de parole aussi s'use si l'on ne s'en sert pas.*»

Cette voix féminine sera-t-elle entendue par la grande muette ? ■

La chancellerie politisée

(ag) Jean-Daniel Delley, dans DP, faisait remarquer qu'il était surprenant que le chancelier de la Confédération, grand coordinateur des travaux du collège, fût élu sur des critères politiques et après des affrontements très politiciens par l'Assemblée fédérale.

Il lui fut répondu, à titre privé, que cette élection (au lieu d'une nomination par le Conseil fédéral même) donnait plus de poids à la fonction que le chancelier exerce sans être un «fonctionnaire». Soit ! Mais est-il convenable que le chancelier coordinateur s'affiche à l'assemblée des délégués du Parti radical suisse, à la table des pontes, applaudissant les propos partisans et préelectoraux.

Le sens politique, revendiqué, de la fonction exigerait plus de réserve. ■